



Mouvement interdépartemental 2026 : Des résultats toujours aussi catastrophiques !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats mercredi 11 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 2846 collègues (contre 3332 l'année dernière) ont obtenu satisfaction sur 12 251 (13 975 en 2025), soit 23,23 % ! Ce taux était de 23,84 % en 2025... et de 42% il y a plus de dix ans !

Le taux de mutation baisse. La baisse du nombre de demandes de mutation interroge. Les collègues seraient-ils désespérés et ne tenteraient-ils plus leur chance ?

Ces résultats surviennent dans un contexte de restriction budgétaire et des 1 891 suppressions de postes programmées dans le 1er degré pour la rentrée prochaine, faisant suite aux 470 suppressions en 2025 et aux 650 suppressions en 2024. Le gouvernement et son ministre organisent la pénurie dans les départements et le budget de guerre aboutit plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels !

Ces résultats sont aussi la conséquence de la loi de transformation de la Fonction publique, dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation, qui a dessaisi les CAPD des prérogatives en matière de mutation et d'avancement, plaçant les résultats des opérations de mouvement sous le sceau de l'opacité la plus totale ! Aussi, la mise en place de postes à profil (POP) interdépartementaux, recrutement « à la tête du client », a aussi remis en cause les perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...).

Au niveau des résultats communiqués par le Ministère, on constate des taux de mutation en sortie très bas dans certains départements (7,05 % dans le 06 toujours tristement en tête depuis 2025 ; 8,33 % dans le 40 ; 8,70 % dans le 65 ; 8,80 % dans le 61).

Et que dire des taux d'entrée dans le 64 (0,80 %) ; dans le 80 (0,82 %) ; dans le 40 (1,73 %) ; dans le 56 (2,67 %) . La liste est trop longue (13 départements en dessous des 5 %). Au total, ce sont 34 départements qui ont un taux en-deçà de 10% alors que des contractuels sont recrutés dans ces départements.

Quant aux barèmes de sortie, ils s'envolent dans certains départements (+787 pts par rapport à 2025 pour quitter le 43 ; + 750,67 pts pour quitter le 15). En tout, ce sont 12 départements qui voient leur barème de sortie augmenter de plus de 100 points en un an. Il faut 1 553 points pour quitter le 976 (département qui battait déjà le record l'année dernière) ; 850 pour le 15 ; 822 pour le 43. 8 départements ont des barèmes supérieurs à 500 en sortie.

Concernant les barèmes d'entrée, il faut 792 points de plus qu'en 2025 pour intégrer le 60 ; 621,67 points de plus pour le 64. En tout, ce sont 28 départements qui voient leur barème d'entrée augmenter de plus de 100 points en un an. Alors que les barèmes pour intégrer la Bretagne et les Pyrénées étaient les plus forts l'année dernière (ce qui est toujours le cas cette année), des départements deviennent eux aussi très difficiles à obtenir (1546 pts pour intégrer la Haute-Loire, 1 407 pour les Pyrénées-Atlantiques, 1329 pts pour intégrer l'Oise, 1133 pts pour intégrer la Loire...). 29 départements ont des barèmes supérieurs à 600 en entrée.

A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels se retrouvent dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles.

Dans cette situation, le SNUDI-FO entend plus que jamais continuer à défendre la situation de tous les personnels et le respect du droit à muter inscrit dans notre statut ! Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis de trop nombreuses années !

Le SNUDI-FO invite les collègues à contacter le SNUDI-FO de leur département pour avoir de l'aide pour effectuer les démarches d'exeat-ineat et de recours.

Dans ce contexte de budget de guerre et de contre-réformes, le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir, discuter et décider des actions à mener pour faire reculer le ministre et le gouvernement et gagner sur les revendications :

- L'annulation des 1 891 fermetures de postes prévues pour la rentrée 2026 et la création des postes nécessaires permettant notamment à tous les collègues qui le souhaitent de pouvoir changer de département !
- L'augmentation du nombre de places au concours et un recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations !
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet au ministère de gérer ce mouvement hors de tout contrôle syndical !

Montreuil, le 12 mars 2026